FHCH
3620 b
Case
FRC
14750

PETIT CATÉCHISME

A l'uſage de M. le Curé de S. Pierre de Caen, le ſeul d'entre les treize Curés de cette Ville qui ait juré.

Par M. le Curé de Banneville-la-Campagne.

D. *Es-tu Chrétien, M. le Curé?*

R. Oüi je le ſuis par la grace de Dieu.

D. Fort bien. *Qu'eſt ce qu'un Chrétien, M. le Curé?*

R. C'eſt celui qui ayant été baptiſé, croit la doctrine chrétienne & en fait profeſſion.

D. Courage. *Qu'eſt-ce que la doctrine chrétienne, M. le Curé?*

R. C'eſt la doctrine de Jeſus-Chriſt, que les apôtres ont prêchée & que l'égliſe nous enſeigne.

Alte-là, M. le Curé: Voyons ſi vous méritez une image. Vous nous avez dit, comme un petit ange que, pour être vraiment chrétien, il faut croire & profeſſer la doctrine de Jeſus-Chriſt, de ſes apôtres & de ſon égliſe. Il faut donc voir, avant de vous croire ſur parole, ſi vous profeſſez bien exactement cette doctrine.

Quand on vous demande ſi l'on peut en conſcience prêter le ſerment tel qu'il eſt exigé par l'aſſemblée nationale relativement à la conſtitution civile du Clergé, vous répondez comme un petit démon: » Oüi, nous le pouvons, parce que la » Religion ne nous le défend pas, & nous le » devons, parce qu'elle nous le commande ». Ah!

THE NEWBERRY LIBRARY

M. le Curé ! cette assertion seroit-elle sortie de la bouche de Jesus Christ ? Seroit-elle sortie de la bouche de St. Paul ? Eh ! comment a-t-elle pu sortir de votre si jolie petite bouche ? Vous ! Curé d'une paroisse dans une grande Cité ! Vous qui saviez si joliment tout à l'heure votre catéchisme ! Ah ! je vois bien qu'au lieu de vous donner une belle image, je serai obligé de vous tirer les oreilles. Cependant on dit que vous n'êtes pas malin, & peut-être qu'avec du temps & de la patience on fera quelque chose de vous. Mais au moins, M. le Curé, convenez qu'en cette occasion vous aviez perdu le bon sens ou la foi, ou l'un & l'autre à la fois ; convenez-en, & il ne vous sera rien fait. Tâchons pourtant de vous remettre en bon chemin.

Avant de prononcer aussi affirmativement sur la légitimité du serment relatif à la constitution du Clergé, vous avez dû lire & méditer deux choses : la formule du serment, & la constitution toute entière. Quant à la constitution, tâchez de vous la procurer, de la relire, & sur-tout de vous la faire expliquer. Quant à la formule prescrite, la voici tout au long : » Je jure de veiller avec soin sur les » fidèles du diocèse ou de la paroisse qui m'est » confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi, au » Roi ; & de maintenir, de tout mon pouvoir, » la constitution décrétée par l'assemblée nationale, » & acceptée par le Roi » : or, développons ce serment, & suivez-moi bien dans l'explication de toutes ses parties.

Première partie. Que signifient, dans la bouche d'un prêtre chrétien, d'un curé catholique, ces paroles : « Je jure de veiller avec soin sur les fidè- » les qui me sont confiés » ? Le voici, M. le Curé ; c'est-à-dire : je jure de donner tous mes soins à

l'inſtruction des ouailles qui me ſont confiés par mon ſupérieur eccléſiaſtique, organe de Jeſus-Chriſt; dans ma miſſion évangélique, je jure de leur inſpirer, & par mes leçons & par mes exemples, le charme & la pratique des vertus chrétiennes; de leur enſeigner tout ce qu'ont enſeigné les apôtres, tout ce qu'enſeigne la doctrine de l'égliſe catholique, apoſtolique & romaine, tant ſur l'autorité civile, qui ne peut venir que de Dieu, ſuivant l'expreſſion de S. Paul, que ſur l'autorité ſpirituelle, uniquement confiée aux apôtres & à leurs ſucceſſeurs, par Jeſus-Chriſt; je jure donc de croire & d'enſeigner aux fidèles que toute puiſſance a été donnée à Jeſus-Chriſt ſur la terre, qu'il a conféré cette même puiſſance à ſes apôtres, à ſon égliſe, aux corps des paſteurs qu'il à conſtitués pour la gouverner, & pour maintenir ſa conſtitution divine ſans l'intervention des Céſars, en leur diſant: » Je vous envoie comme mon père m'a envoyé » moi-même, allez, prêchez, enſeignez toutes les » nations, *ſans vous inquiéter des diviſions & ſub-* » *diviſions des empires*; celui qui vous écoute » m'écoute; que celui qui ne vous écoutera pas, » *fût-il légiſlateur des nations*, ſoit à vos yeux un » payen & un publicain »; que ſi les diſtricts & les départemens, les comices & les ſénats vous diſent: » le Chriſt eſt ici, il eſt là, ceci eſt la foi, » ceci eſt l'erreur, voici la religion, voici le fana- » tiſme, ne les croyez pas »; ce n'eſt pas à eux, mais c'eſt à vous, c'eſt à vous ſeuls & non aux aréopages du ſiècle que je confère toute mon autorité, & que je promets l'aſſiſtance de mon Saint-Eſprit juſqu'à la fin des ſiècles, contre tous les efforts de l'enfer; je jure donc de croire & d'enſeigner à mes ouailles qu'il eſt de foi que toute

autorité ſpirituelle dans les paſteurs de Jeſus-Chriſt vient de Jeſus-Chriſt ; que nulle puiſſance civile ne peut, par ſes décrets, malgré l'évangile & les conciles, étendre ou reſſerrer, conférer ou ſupprimer cette autorité dans la juriſdiction du ſacerdoce. Voilà, M. le Curé, l'extenſion de la première partie de votre ſerment, en jurant de veiller avec ſoin à l'inſtruction des fidèles qui vous ſont confiés.

Seconde partie. *Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Conſtitution*, &c. c'eſt-à-dire : Je jure de maintenir, de tout mon pouvoir, les décrets d'une conſtitution qui, ſans aucun concours de l'autorité de l'égliſe, détruit la juriſdiction de plus de cinquante évêques, proſcrit le caractère & juſqu'au mot d'archevêques ; je jure de maintenir une conſtitution qui dit à des intrus : Allez ordonner, confirmer, lier, délier, prêcher, ouvrir, fermer le Ciel, adminiſtrer les ſacremens par-tout où l'égliſe ne vous donne aucun pouvoir d'ordonner, de confirmer, d'abſoudre, de prêcher & d'adminiſtrer les choſes ſaintes ; je jure de maintenir, de toutes mes forces, des décrets qui enlèvent, qui arrachent à une foule d'égliſes leurs vrais & légitimes paſteurs ; qui diſent aux apôtres envoyés par Jeſus-Chriſt : J'arrête, je proſcris, j'anéantis votre miſſion toute divine ; je vous défends, au nom des Mirabeau, des Camus, des Threillard & du côté gauche, au nom des Juifs, des proteſtans & des ennemis de l'égliſe, je vous défends d'abſoudre, d'ouvrir le Ciel, de prêcher, d'ordonner, de confirmer & d'adminiſtrer aucun ſecours ſpirituel par-tout où Jeſus-Chriſt par ſon égliſe vous ordonne de lier, de délier, de prêcher, d'ordonner & d'adminiſtrer tous ſes ſacremens... Et ce ſerment, M. le Curé, la Religion ne nous le dé-

fend pas, elle nous l'ordonne!.... Etes-vous chrétien, M. le Curé?

Première partie. *Je jure de veiller avec ſoin*, &c. c'eſt-à-dire : Je jure d'enſeigner à mon troupeau la vraie doctrine de l'égliſe ſur ſa diſcipline ; je jure d'enſeigner qu'il eſt de foi qu'elle a reçu de Jeſus-Chriſt le pouvoir de ſe gouverner elle-même, de faire elle-même ſes règlemens, d'organiſer & de maintenir ſa hiérarchie, de régler & de changer ſa diſcipline ; qu'il eſt de foi que le Pape, ſucceſſeur de Pierre, a reçu de Jeſus-Chriſt la ſuprématie qui lui eſt attribuée ſur toute l'égliſe, qu'il peut exercer ſon autorité & ſa juriſdiction ſur tous les évêques, ſur tous les prêtres & ſur tous les fidèles ; qu'à lui ſeul appartient le pouvoir de paître les agneaux & les brebis ; que ſon miniſtère eſt le ſeul miniſtère univerſel ; que chaque évêque, chaque prêtre, chaque fidèle lui doit obéiſſance dans l'égliſe ; je jure d'enſeigner à mon troupeau qu'il eſt de foi que tout évêque eſt ſupérieur au ſimple prêtre délégué par lui ; je jure d'écarter avec ſoin toute doctrine contraire qu'on s'efforceroit de prêcher aux ouailles qui me ſont confiées.

Seconde partie. Je jure de maintenir, de tout mon pouvoir, une conſtitution qui, au nom du côté gauche d'une aſſemblée de laïques, anéantit la diſcipline de l'égliſe, ordonne la violation de toute ſa hiérarchie ; je jure d'empêcher de toutes mes forces que le Pape, vicaire de Jeſus-Chriſt, puiſſe jamais exercer aucune autorité ſpirituelle, ni ſur les brebis, ni ſur les agneaux d'un empire très-chrétien ; je jure de faire tous mes efforts pour empêcher qu'il ne donne aucune miſſion, aucune inſtitution aux évêques ou métropolitains ; de m'oppoſer à ce qu'il ſoit appellé à ſon tribunal pour la

confirmation des pasteurs, pour les dispenses des fidèles & pour aucune cause majeure ; je jure de réduire toute son autorité à une simple lettre de communion : je refuse de jamais reconnoître la suprématie & la souveraine juridiction qu'il a reçue de Jesus-Christ sur les divers membres de son église ; je jure d'écarter toute idée de supériorité d'un évêque sur son presbytère ; d'enchaîner au contraire l'évêque sous la dépendance d'un conseil de simples prêtres, de l'empêcher de rien ordonner dans le diocèse sans le consentement de ces mêmes prêtres, de l'empêcher de changer son propre vicaire sans le consentement définitif de ce même conseil ; je jure de maintenir même jusqu'à l'inverse absolue de la police hiérarchique, en voulant qu'il soit appellé du jugement de l'évêque au jugement de ses prêtres, &, ce qui est inoui, au jugement des prêtres d'un autre diocèse.... Et ce serment, M. le Curé, la religion ne nous ne le défend pas, elle nous l'ordonne !... Etes-vous chrétien, M. le Curé ?

Première partie. *Je jure de veiller avec soin*, &c. Je jure d'enseigner aux fidèles qui me sont confiés, qu'il est de foi que la profession religieuse est une profession de sainteté, de perfection évangélique ; que l'église ne peut être accusée d'erreur pour avoir adopté, protégé, propagé cette profession, ces vœux d'abnégation, de sainteté & de perfection ; qu'il est certain, par la condamnation des erreurs de Wiclef & l'anathème du Concile de Trente, que l'église peut & a pu posséder & acquérir très-légitimement des biens temporels pour nourrir le ministre, entretenir l'autel & couvrir la nudité du pauvre.

Seconde partie. Je jure de maintenir de tout mon pouvoir une constitution qui, par une loi

rétroactive sur plus de douze siècles, proscrit, déchire, brûle les titres de propriété usufruitière, anéantit mille & mille fondations pieuses, dépouille mille & mille églises de leurs trésors pour devenir la proie d'une meute dévorante d'agioteurs, pour salarier, à grands frais, les sénats qui ordonnent ces déprédations, & les comices subalternes qui les font exécuter ; je jure de les voir plutôt mille fois volés, pillés, dilapidés, que de souffrir qu'il en soit jamais fait restitution à l'église ; je ferai tous mes efforts pour empêcher même que les anciens propriétaires, que les légitimes usufruitiers puissent jamais espérer d'obtenir la plus modique part dans ce pillage universel, à moins que tous les Mardochée n'aient fléchi le genou devant le superbe Aman, à moins qu'ils n'abjurent leur foi, à moins qu'ils ne préfèrent solennellement, en face de tout Israël, le cruel serment qui déchire leur conscience ; je jure de faire tous mes efforts pour proscrire à jamais la profession religieuse, comme contraire à la chose publique ; je verrai avec joie & avec édification les coalitions du siècle, les fédérations armées se réunir, se lier par un vœu sanguinaire, par un serment solennel, jurer de verser leur sang, de verser celui de leurs frères pour maintenir des décrets présens & à venir, justes ou injustes, utiles ou désastreux, favorables ou contraires aux intérêts des peuples, bons ou mauvais, religieux ou impies, enfin tout ce qu'a décrété & ce que pourra décréter un certain parti, une certaine faction sujette à mille & mille erreurs ; mais si je vois deux ou trois disciples de Jesus-Christ assemblés en son nom, si je les vois se réunir pour la prière, si j'entends entonner un seul cantique à l'Etre Suprême, si, par le plus noble &

le plus ſaint uſage de la liberté, ils veulent en faire quelque ſacrifice en ſe vouant, en ſe liant à leur Dieu, ... c'eſt alors que j'appellerai tous les glaives & tous les poignards de la force publique, je crierai de toutes mes forces : *crucifige*, *crucifige*... Ce ſont des perturbateurs, ils veulent exciter des ſéditions parmi le peuple.... *crucifige*.... Enfin, plutôt ces temples antiques devenir des ſynagogues de Juifs, des moſquées de Muſulmans, des temples de Jupiter, de Saturne ou de Vénus, des bureaux de banquiers & d'agioteurs, des ſalles de théâtres, de ſpectacles, de farceurs, de comédie, d'opéra, que dis-je, des réceptacles empoiſonnés de proſtituées, que de jamais permettre qu'il y ſoit à l'avenir récité une ſeule oraiſon de pratique religieuſe en l'honneur du vrai Dieu, Souverain Maître, protecteur & modérateur des empires.... Et ce ſerment, M. le Curé, la religion ne nous le défend pas, elle nous l'ordonne!... Etes-vous chrétien, M. le Curé ?

Bon Dieu! M. le Curé, vous jurez comme un poſſédé, vous jurez pour, vous jurez contre, vous jurez blanc, vous jurez noir ; tudieu! quel jureur! Etes-vous chrétien, M. le Curé ?

Je ſais bien, M. le Curé, que vous nous dites, dans votre petit *brimborion*, » que quand la puiſ-
» ſance publique commettroit une injuſtice en exi-
» lant des évêques & des curés ſupprimés qui *trou-*
» *bleroient le repos public*, les places de ces évê-
» ques & de ces curés n'en ſeroient pas moins va-
» cantes de fait. Or, dans ce cas, les évêques & les
» curés voiſins peuvent & doivent donner proviſoi-
» rement leurs ſoins aux troupeaux reſtés ſans paſ-
» teurs. Si c'eſt une injuſtice commiſe envers de lé-
» gitimes paſteurs, cette injuſtice ne nuit point aux
» troupeaux, puiſqu'ils retrouvent des paſteurs non

» moins légitimes, dans les cas de néceſſité & de » troubles ».

Mais ſavez-vous ce que vous dites-là ? une ſottiſe, M. le Curé. Il ne s'agit point ici ſeulement d'un cas de néceſſité momentanée, d'un cas de troubles paſſagers, d'un cas de violence exercée ſur un, deux ou trois miniſtres, ni de tous ces cas auxquels l'égliſe a pourvu à l'avance en accordant cette extenſion proviſoire dans la juriſdiction de ſes miniſtres ; il s'agit ici de la ſubverſion de l'ancienne diſcipline ; il s'agit d'une diſcipline toute nouvelle, d'une diſcipline à la nation ; il s'agit de loix qu'on propoſe à l'égliſe pour durer des ſiècles, & dont on lui commande l'exécution le ſabre à la main ; loix dont une grande ſérie doit lui déplaire, puiſque *ce qui n'eſt ni raiſonnable ni bon ne peut plaire à l'égliſe.* Cette malheureuſe conſtitution eſt l'enfant adultérin d'une aſſemblée profane ; avant d'être légitime, il faut le préſenter à l'égliſe ; tant qu'elle ne l'aura pas reconnu, tant qu'elle n'aura pas imprimé ſur ſon front le caractère de ſon adoption, le ſceau de ſa ſanction, il ſera toujours à mes yeux, aux yeux de tout prêtre inſtruit, aux yeux de tout prêtre attaché à ſes devoirs & ferme dans ſa foi, aux yeux de tout fidelle même, qui ne fait pas profeſſion de lâcheté & de doctrine verſatile ; il ſera toujours, dis-je, le fils d'une vile eſclave, & jamais l'enfant de la femme libre. Ainſi quand vous dites, M. le Curé, que la puiſſance publique pourroit commettre une injuſtice en ſupprimant de légitimes paſteurs ſans le concours de l'égliſe, vous dites une vérité de bon ſens, pour prouver une ſottiſe quand vous concluez qu'on peut, par un ſerment, jurer de provoquer & de maintenir, de tout ſon pouvoir, cette injuſtice.

Vous dites plus, M. le Curé ; » il eſt évident, » dites-vous, qu'il n'y auroit pas même d'injuſtice. » Ce ſeroit à bon droit que le paſteur *perturbateur* » *du repos public* ſeroit exilé. »

Savez-vous ce que vous dites-là, M. le Curé ? encore une ſottiſe, M. le Curé. Où avez-vous fait vos études en droit pnblic ? Je vais vous le dire, M. le Curé. Cette phraſe n'eſt pas de votre minerve ; vous n'êtes qu'un plagiaire ; vous l'avez extraite, mot pour mot, du code des Néron, des Caligula, des Domitien, des Dece, des Dioclétien, des Julien ; c'eſt à bon droit qu'on exile un paſteur qui exerce ſur les ames le miniſtère qui lui eſt confié par l'égliſe, & que l'égliſe lui ordonne d'exercer ! C'eſt à bon droit qu'on frappe le ſerviteur fidelle qui ne rougit point de ſon maître devant les hommes ! C'eſt un perturbateur du repos public ! C'eſt à bon droit que Jeſus-Chriſt fut livré à ſes bourreaux ! Il excitoit des ſéditions dans le peuple ! Il étoit perturbateur du repos public ! C'eſt à bon droit que Pierre & Paul furent mis aux fers ! C'eſt à bon droit que les tyrans firent répandre des flots de ſang ! .... Aucun d'eux ne diſoit au chrétien docile & ſoumis : je t'égorge en haine du Chriſt ; mais je te déchire pour ta déſobéiſſance aux loix ; parce que tu es un perturbateur du repos public !.... Reconnoiſſez-vous là votre phraſe, M. le Curé ? Ce cri de guerre, ces termes de ſang, cet arrêt de mort : *perturbateurs du repos public* ! Etes-vous chrétien, M. le Curé ? ---- Paſſons à votre concluſion.

» Ainſi donc, dites-vous, l'évêque & le Curé » peuvent exercer leur miniſtère dans le territoire » ajouté au leur par des ſuppreſſions ; le pre- » mier, en faiſant agréer l'étendue de ſa miſ-

» ſion par le métropolitain & les évêques pro-
» vinciaux, en attendant qu'il puiſſe en informer
» le chef de l'égliſe ; & l'autre, en prenant
» une miſſion de ſon évêque ». Encore une ſottiſe, M. le Curé ; ce que vous dites-là n'eſt pas poſſible ; 1°. parce que les décrets n'admettent point un nouveau recours au ſupérieur eccléſiaſtique, dans le cas de ſimple extenſion de la cure ou du diocèſe, mais ſimplement dans le cas d'une nouvelle élection ; ces décrets diſent au contraire formellement : que tout refus de la part du ſupérieur eccléſiaſtique ne peut empêcher leur exécution. Je ſais bien que c'eſt une contradiction, mais ce n'eſt pas ma faute. Ce ſeroit donc être réfractaire à la conſtitution, que de reconnoître la néceſſité d'un conſentement qu'elle déclare inutile ; &, ſous ce ſeul rapport, vous ſeriez déjà parjure, M. le Curé. 2°. Parce que le métropolitain & l'évêque ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas, & que le premier n'a point reçu dans ſon inſtitution le pouvoir de conférer celle de l'évêque, ni celui-ci le pouvoir de régler celle d'un autre diocèſe. 3°. Parce que l'on ne peut avoir aucun recours ni au Pape ni aux paſteurs provinciaux, puiſque la nouvelle conſtitution méconnoît l'autorité du Pape, & qu'elle s'eſt oppoſée juſquà préſent aux conciles provinciaux & au concile national. 4°. Enfin, parce que, loin qu'il ſoit *évident que le proviſoire ſera définitif au jugement de l'égliſe*, il n'eſt rien moins que préſumable qu'elle donne ſon aſſentiment, puiſque plus de cent prélats de l'égliſe gallicane ont proclamé leur improbation, & que chaque jour les réclamations ſe multiplient, & qu'enfin il n'y a qu'un évêque d'Autun, un archevêque de Sens, & quelques prêtres de leur ſecte

qui ayent osé jurer, à trente deniers par tête. Ainsi donc, M. le Curé, toute la difficulté se réduit à cet argument serré : la religion nous défend de suivre une autre discipline que celle de l'église ; or, la discipline que la constitution nous présente ne peut devenir discipline de l'église, sans le concours de l'église ; donc, puisque ni vous ni moi nous ne sommes l'église, la religion nous défend de nous lier par un serment à cette constitution avant le jugement de l'église. (1)

Mais ce n'est pas tout, M. le Curé, je vous avertis que les décrets à venir ne feront pas moins partie de la constitution que les décrets déjà connus, & que votre serment portera conséquemment autant sur les uns que sur les autres. (Car il y a deux séances en vingt-quatre heures, & il ne faut pas croire qu'on vous fera jurer deux fois par jour). Or, dites-moi si la religion nous commande encore de nous lier par serment, aux décrets futurs d'une assemblée qui n'est rien moins qu'infaillible? Que sera-ce donc si, comme des écrits avantcoureurs & des motions impudentes & sinistres semblent nous le présager, ainsi que les éclairs présagent la foudre, que sera-ce, dis-je, si l'on vient à décréter ce fameux mariage des prêtres, &c., &c. Quoi ! M. le Curé ! vous jureriez d'user d'un décret?.... & de tout votre pouvoir?.... De toutes vos forces ?..... Fi donc, M. le Curé !..... *pur*, M. le Curé !..... mais ..... celle qui épouseroit votre *constitution*..... si elle aimoit la parure.....

(1) *A moins qu'on n'adopte la définition lumineuse de M. le Procureur-Général-Syndic, qui dit que l'église n'est autre chose que* la Communion de l'état; *mais avant tout il faut brûler l'Evangile.*

Ah ! M. le Curé ! à quel outrage vous expoſez votre coëffure !

Pardon, M. le Curé, de tout ce qui pourroit vous paroître amer ou épigrammatique. Ce ne ſont point ici des perſonnalités ; en faiſant la guerre à votre opinion, je veux faire la paix avec votre perſonne ; je hais, je mépriſe le menſonge, mais j'aime & je reſpecte le menteur, comme Dieu lui-même, en haïſſant le péché, n'en aime pas moins tendrement le pécheur diſpoſé à ſe convertir ; je rends donc ici un hommage public à vos vertus morales & ſociales. Soyez presbytérien, ſoyez calviniſte, luthérien, ſoyez même déiſte ; qu'importe à la ſociété civile, ſi vous pouvez être bon citoyen ? J'en connois, parmi les gens du monde, qui ſont de toutes ces ſectes & qui paſſent pour de fort honnêtes-gens ; j'en connois même qui ſont bienfaiſans ; je les aime, je les reſpecte. Mais je les plains ſur leur croyance, parce qu'ils la profeſſent de bonne foi, & que la foi ne ſe donne pas à tout le monde. Je leur paſſe de n'être pas chrétiens, parce qu'ils en conviennent avec franchiſe. Mais vous, M. le Curé, vouloir être chrétien, & profeſſer une doctrine anti-chrétienne, c'eſt ce que je ne vous paſſerai pas. Quand on veut bien cacher le loup ſous l'habit du paſteur, il ne faut pas porter une ſoutanne percée (1). Mais encore un coup, M. le Curé, je n'attaque point votre cœur. Toute erreur n'eſt pas un crime. Ayez bien ſoin de vous diſtinguer de votre opinion. Quand je dirige mes

(1) *On ſait que la ſoutanne de M. le Curé de.... n'eſt pas plus intacte que ſa doctrine, & que les pores en ſont ſouvent ſenſibles à l'œil. Mais on peut avoir les vertus de Phocion avec un manteau troué.*

coups sur elle, placez-vous bien loin du but, afin de n'être pas atteint. Mon intention, en versant le ridicule, n'est pas de vous éclabousser : *gare l'eau.*

Ne seriez-vous donc plus chrétien, M. le Curé ! Ah ! qu'il n'en soit pas ainsi. Souvenez-vous de l'histoire de votre Patron ; si vous jurez, prenez-y garde, le coq chantera. Imitez Pierre qui pleure ; mais n'imitez pas Pierre qui jure. C'est un confrère qui vous parle ; & de tous vos confrères, peut-être, celui qui est le plus profondément affligé du scandale que vous avez fait naître parmi eux. Déjà vous voilà entaché, flétri, déshonoré, avili par les éloges des Marat, des Gorsas, des Desmoulins & de tous leurs petits auxiliaires de province ; tous ces libellistes à l'esprit-de-vin, tout cet essaim d'écrivailleurs, nés de la révolution comme les vers naissent de la corruption, tous, depuis le coq de la bande jusqu'au vilain oiseau qu'on nomme en normandie *Picquot* (1), tous, dis-je, se sont déjà empressés de vous applaudir en faisant entendre autour de vous leurs croassemens divers ; ils ont déjà dit : tu es Gervais, & sur ce Gervais je bâtirai mon église. Ne vous y fiez pas, M. le Curé ; tout

(1) *C'est un sobriquet qu'on donne au Dinde en Normandie. On dit qu'il existe à Caen un nommé* PICQUOT, *feuilliste de son métier. On dit qu'il est fort laid, & de plus qu'il a aussi donné son petit coup d'encensoir à M. le Curé de St-Pierre. Si tout cela est vrai, voilà bien des titres pour s'approprier & prendre littéralement mon allégorie ; mais je déclare que cet habit qui sied si bien à sa taille n'a point été fait pour lui ; & qu'en plaçant figurément le Coq & le Dinde aux deux extrémités de la chaîne des Journalistes, j'ai voulu y comprendre depuis le plus éloquent jusqu'au plus stupide, & n'ai point eu intention de classer* M. PICQUOT *parmi les volatiles.*

édifice qui péche par les fondemens croulera tôt ou tard.

Vous êtes encore dans une heureuſe poſition ; vous voilà placé comme le fut, pas tout à fait en pareil cas, l'immortel Fénélon. Souvenez-vous comment il ſut rendre ſa défaite plus glorieuſe, que la victoire même du grand Boſſuet, ſon auguſte rival. Imitez-le, & je cours me proſterner à vos pieds & rendre hommage à la plus belle, à la plus ſainte de toutes les victoires : celle qu'on remporte ſur ſoi-même. Jurons tous d'obſerver religieuſement toutes les lois civiles, de prêcher à tous la paix & l'obéiſſance, d'aimer d'une charité fraternelle tous nos concitoyens, fuſſent-ils nos ennemis ; jurons tous de rendre à Céſar ce qui appartient à Céſar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu ; & pour remplir dans toute ſa plénitude ce double devoir, également ſacré ſous les deux rapports, que ce ſerment clair & précis ſoit le ſeul qui ſorte de notre bouche : *Je jure de remplir tous les devoirs d'un bon & fidèle citoyen, & d'un bon paſteur ſoumis à l'égliſe catholique, apoſtolique & romaine.* Voilà toute la loi. Que ſi les ſénats en exigent davantage, alors, n'en doutons plus, c'eſt déclarer la guerre à nos conſciences. S'ils n'ont pas aſſez pris, qu'ils prennent encore ; cédons juſqu'à notre manteau ; mais notre conſcience eſt à nous. Ne ſouffrons pas qu'on arrache une ſeule page, un ſeul mot de l'évangile ; plaçons la foi au milieu de nous, & formons autour d'elle un faiſceau, un rempart impénétrable contre toutes les machines de guerre qui viendroient l'aſſaillir. Alors ſi le tyran oſe nous dire : Obéis, ou meurs.... mourons.... & nous aurons obéi.

BLONDEL, *Curé de Banneville.*